



LOCALISATION DES PARCELLES CONCERNÉES PAR LE PROJET

Plan d'assemblage des feuilles du cadastre des communes de Saint-Trinit et de Revest-du-Bion et des limites aux bornes existantes (réf. plan de division du géomètre 2019 10 160_DA_2)

<p>—+—+—+— Limite de département et de commune de Saint-Trinit</p> <p>- - - - - Limite de lieu-dit</p>	<p>Parcelles concernées par le projet n°118 & n°120</p> <p>Limite de commune</p>	<p>■ Borne existante</p>	<p>— Piste existante sur le terrain</p>	<p>■ Surface du parc à créer en limite de clôture</p>	<p>→ Cheminement d'accès au terrain du projet depuis la voie goudronnée puis la piste existante</p>	<p>↔ Entrée du parc à créer</p> <p>↔ Accès pompiers par portail 5m</p> <p>↔ 2 accès</p>	<p>— Voie existante goudronnée</p>	<p>— Piste existante</p>	<p>■ Surface du Parc photovoltaïque existant en limite de clôture, situé sur la commune de Revest-du-Bion</p>
--	---	---------------------------------	--	--	--	--	---	---------------------------------	--

<p>Document : PLAN CADASTRAL</p> <p>Adresse : SAINT-TRINIT / DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE Section B / Lieu-dit : Coteau-des-Auboures Parcelles n°118 & n°120</p>	<p>PIÈCE JOINTE À LA DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE</p> <p>CRÉATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE</p> <p>Demandeur : LES AUBOURES</p>	<p>PC1.6</p> <p>éch: 1/2 500</p> <p>date : Nov. 2023</p>
---	---	---